

Paris, le 21 avril 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **La FNI, choquée de l'agression particulièrement sauvage d'une infirmière libérale par son patient, alerte les autorités de tutelles et entend saisir la justice.**

La Fédération Nationale des Infirmiers, première organisation représentative des infirmières libérales, après avoir appris avec effroi qu'une nouvelle agression d'une sauvagerie inouïe a été perpétrée sur une infirmière libérale par un patient, entend que des mesures soient prises sans délai.

Marie-Françoise Droniou, infirmière libérale à Calanhel (Côtes-d'Armor), était sur le point de quitter le domicile d'un patient ce jeudi 16 avril dernier lorsque ce dernier a tenté de la violer après l'avoir littéralement passé à tabac. La soignante n'a dû sa survie qu'à son réflexe de se faire passer pour morte. Alors que l'homme rejoignait sa maison, l'infirmière en sang a rampé jusqu'à son véhicule et s'est rendue à la gendarmerie la plus proche.

L'infirmière libérale a été hospitalisée pour des traumatismes crâniens, facial, thoracique et abdominal et une entorse de la cheville. Dix jours d'ITT (incapacité totale de travail) lui ont été prescrits.

Philippe Tisserand, président de la FNI, a contacté Marie-Françoise Droniou, adhérente et militante à la FNI depuis son installation en libéral il y a 25 ans, à l'issue de son hospitalisation pour lui exprimer son soutien et celui de la Fédération.

Philippe Tisserand, bouleversé par cette nouvelle agression aux lourdes conséquences physiques et psychologiques, se dit également révolté par la façon indigne dont les forces de l'ordre ont accompli leur mission de police et de secours.

En effet, au lieu de recevoir l'accueil que toute victime est en droit d'attendre, les gendarmes ont indiqué à Marie-Françoise Droniou qu'elle devait d'abord faire appel aux pompiers et ont refusé de lui ouvrir leur porte avant leur arrivée.

1/...

## *Fédération Nationale des Infirmiers*

La FNI, très préoccupée\* par la recrudescence des actes de violences à l'encontre des professionnels de la communauté infirmière composée à 86 % de femmes, et par l'absence de considération des pouvoirs publics face à cette situation a saisi le ministère pour que ses propositions destinées à sécuriser l'exercice libéral soient enfin entendues.

La FNI, solidaire de la victime et des infirmières à domicile quotidiennement exposées à des risques dans ce contexte d'insécurité alarmant, a par ailleurs décidé de porter plainte auprès du procureur de la République afin de se constituer partie civile.

### **Contact presse**

Fédération Nationale des Infirmiers

01 47 42 94 13

*\* L'Étude Harris Interactive-FNI réalisée en ligne du 19 mai au 02 juin 2014 sur un échantillon de 1 722 infirmiers libéraux a montré que 82% des infirmières libérales constatent que le « Le développement de l'insécurité dans certains secteurs rend dangereux l'exercice de la profession ».*